

FICHE TECHNIQUE



Les barrières anti-inondation

Les produits

Les barrières anti-inondation OBLOC® sont composées de polymères organiques confinés dans un intissé en polypropylène. Ces barrières anti-inondations à l'apparence très fine augmentent leur **volume initial jusqu'à 24 fois** lorsqu'elles sont activées au **contact de l'eau**. Cette technologie permet **d'absorber, de bloquer et de dévier** les eaux et les boues lors d'une inondation.

Caractéristiques des produits

Usage	Absorbe, bloque et dévie l'eau et les boues lors d'une inondation
Aspect	Intissé blanc avec alvéoles
Composition chimique	Polymère d'Acrylate de Sodium et intissé en polypropylène.
Capacité d'absorption (en g/g)	> 300 (eau distillée)
Toxicité dans le sol	Aucune en conditions normales d'utilisation
Durée de conservation du produit sec	3 ans
Poids des barrières anti-inondation non activées :	Sac (60*40cm) = 330 grammes Boudin 90cm = 250 grammes Boudin 120 cm = 330 grammes
Poids des barrières anti-inondation activées :	Sac (60*40cm) = 20 kg Boudin 90cm = 15 kg Boudin 120 cm = 20 kg

Stockage / Stabilité du produit

Les barrières anti-inondation OBLOC® doivent être stockées à une température entre 5°C et 30°C.

Fin de vie des produits

Il existe **plusieurs possibilités de recyclage** des produits en fonction de l'inondation survenue. Attention ! Lors d'une inondation, les eaux peuvent être **chargées en bactéries** (polluants, hydrocarbures, etc.) et peuvent pénétrer dans les barrières anti-inondation OBLOC®. Pour connaître la nature de l'inondation et savoir si l'eau transportée a été contaminée, se renseigner auprès des **autorités compétentes** (communes, services d'urgence...), puis adapter le recyclage.

Il est important de rappeler que tous les déchets présents dans une propriété suite à une inondation **doivent être gérés par son propriétaire**. Ainsi, chacun est **responsable des boues générées** par les inondations et ne doivent en aucun cas être rejetées dans la nature ou sur le territoire de la voirie sous peine d'amendes. En application du Code de la voirie routière, du Code de l'Environnement et de la nomenclature de l'eau, nous vous proposons les solutions suivantes :



Nous conseillons de porter des **gants pour toute manipulation** des barrières OBLOC®. Lors d'une inondation, certaines eaux peuvent être chargées en bactéries et peuvent contaminer les barrières anti-inondation OBLOC®.

	Boues non contaminées	Boues contaminées
Réutilisation	Réutiliser les barrières OBLOC® pendant plusieurs mois pour lutter contre de nouvelles inondations. Pour cela, les barrières doivent être conservées à l'abri des rayons UV. La barrière se réactivera au contact de l'eau.	Ne pas réutiliser les barrières anti-inondation OBLOC®.
Aire de dépose	Déposer vos barrières anti-inondation OBLOC® dans l' aire de dépose la plus proche. Organisée par la commune, cette dernière permet de trier les déchets générés par l'inondation. Les barrières OBLOC® sont à déposer dans les déchets non dangereux qui seront par la suite envoyés sur un site de valorisation.	Déposer les barrières anti-inondation OBLOC® dans l'aire de dépose la plus proche. Organisée par la commune, cette dernière permet de trier les déchets générés par l'inondation. Les barrières OBLOC® sont à déposer dans les déchets dangereux (confirmation auprès de la commune).
Déchetterie	Déposer vos barrières anti-inondation OBLOC® dans une déchetterie . Afin d'optimiser le recyclage des produits, nous conseillons de découper la barrière et de séparer le contenant du contenu. Déposé l'eau solidifiée dans le bac composte ou dans le bac tout venant (en fonction des déchetteries, se renseigner auprès de la commune ou de l'agent de déchetterie. Notre produit est certifié biodégradable selon la	Déposer les barrières anti-inondations OBLOC® dans le bac tout venant (en fonction des déchetteries, se renseigner auprès de la commune ou de l'agent de déchetterie).

	norme NF EN 14 995). Puis déposer l'enveloppe en polypropylène dans les bacs de tri sélectif.	
Rayons du soleil (UV)	Exposer les sacs durant plusieurs jours aux rayons du soleil . Le contenu sera éliminé par évaporation naturelle. Puis trier l'intissé en polypropylène dans le bac de tri sélectif.	
Déchets ménagers	Si aucune des solutions ci-dessus n'est accessible, découper la barrière et déposer l'eau solidifiée dans les déchets ménagers, puis trier l'intissé en polypropylène dans le bac de tri sélectif .	Si aucune des solutions ci-dessus n'est accessible, jeter les barrières anti-inondation OBLOC® dans les déchets ménagers .

AUSEC **déconseille la réutilisation** des produits et décline toute responsabilité en cas d'accident.

Packaging / Emballage

Références	OBL001	OBL002	OBL003	OBL004
Produits	10 sacs	4 sacs	Boudin 120 cm	Boudin 90 cm
Conditionnement	Seau plastique rectangulaire	Blister	Sachet	Sachet
Poids	3.85 kg			
Dimensions	L380mm*I240*h210mm			
Conditionnement carton	-			
Conditionnement demi-palette (80*120)	25			
Conditionnement palette (80/120)	50			

A venir

Sur-mesure

Possibilité de créer des boudins et sacs sur-mesure en fonction de la demande (voir quantité minimum demandée).

En vente sur le site internet www.ausec.fr ou chez nos distributeurs agréés.

Toutes ces informations sont données à titre documentaire. Elles ne constituent en rien une spécification et ne garantissent ni l'utilisation ni la dépendance de brevets existants.



AUSEC
23 ZA les Epalits
42610 Saint-Romain-le-Puy

Tel : +334 27 26 01 96
Email : info@ausec.fr
Web : www.ausec.fr
N° SIRET : 88329166800019
SAS au capital de 5 000 €
TVA FR : 13883291668